

Antiquités nationales

M. Christian GOUDINEAU, professeur

Le cours a porté sur : *La « romanisation de la Gaule », 1. Problèmes de méthode*. Il s'agissait, en introduction aux cours prévus pour les années qui viennent, de réfléchir sur la manière dont se sont constitués non seulement nos connaissances mais aussi les concepts, déclarés comme tels ou sous-entendus, qui, en principe, les organisent. Deux axes principaux ont été suivis : le premier consistait à analyser, depuis la fin du XIX^e siècle, l'interprétation donnée par les auteurs modernes des textes et des trouvailles archéologiques concernant les I^{ers} siècles avant et après J.-C. ; le second, fondé sur des recherches archéologiques récentes, était destiné à faire prendre conscience de l'incroyable « chamboulement » qu'ont subi, en quelques années, par l'accroissement des fouilles de sauvetage, les données tenues pour les plus solides.

On a montré d'abord combien l'usage du terme « La Gaule » était inadéquat si l'on se réfère à la tradition écrite où il ne désigne guère plus qu'un vaste champ géographique ; en étudiant l'emploi de *Gallia* et de *Gallus* chez les auteurs anciens et dans les documents épigraphiques de haute époque, on n'a trouvé aucune occurrence, même ambiguë, qui puisse représenter la trace d'une quelconque unité, non pas institutionnelle (cela va de soi), mais même de valeurs, de spiritualité, voire de mœurs (sinon compris au sens le plus large et le moins signifiant, dans une opposition « civilisé-barbare »). On a enfin insisté sur la carte des cités (*civitates*) des trois Gaules, peu après la conquête romaine, pour montrer que ces divisions « fossilisent » et renforcent (par des différences de statuts) les diversités proto-historiques. On parlera donc, non de *la* Gaule, mais *des* Gaules.

Le terme de « romanisation » a fait l'objet d'une longue étude. Employé comme verbe (« romaniser ») au XVII^e siècle, dans des sens totalement différents, il adopte chez Michelet celui qui nous intéresse (« les barbares romanisés »), mais c'est au début du XX^e qu'apparaît le substantif, qui se charge immédiatement de connotations patriotiques, affectives au sein desquelles le jugement de valeur et l'analyse historique se confondent aisément ; les pro-

blèmes de colonisation et de décolonisation (autres mots en -isation) ont encore accentué (y compris hors de France) ce type d'approches fortement imprégnées de pétitions idéologiques. Selon les auteurs, l'époque romaine fut le temps où les « valeurs celtes », l'« âme celte » furent mises sous l'éteignoir ou, au contraire, réussirent à survivre (voire à influencer quelque peu « Rome ») ; pour d'autres, la romanisation c'est une colonisation ou un protectorat réussis. En faisant des tableaux rassemblant les critères retenus dans ces ouvrages (généralement quelques traits « originaux » tenant à des particularités religieuses ou architecturales — comme il s'en trouve dans diverses provinces de l'Empire), on a conclu à la pauvreté et surtout à l'inutilité de cette « problématique » si elle s'exprime en termes de « résistances » ou d'« assimilation ».

Revenant aux textes anciens, on a essayé de voir — surtout d'après Cicéron, César, Strabon et Tacite — si le processus qui amène les « barbares » à la « civilisation » était sinon analysé du moins suggéré, sous quelles formes et en quels termes. Il est apparu qu'après des décennies d'opposition violente (due en partie à la nature de nos sources), un discours différent s'imposa à partir du principat : le barbare n'est pas « l'autre », l'irréductible ; c'est un être enfermé dans un système qu'il ne peut rompre lui-même mais que le peuple romain, en la personne de son Prince, agent de la « Providence » qui gouverne le monde, a reçu vocation à dissoudre, même par la violence car c'est pour le bien de tous. L'action de Rome consistera à briser le cercle infernal et se traduira en trois points : — les barbares se mettront à exploiter rationnellement les ressources de leur territoire (au lieu de se livrer à la guerre et au brigandage), — ils adopteront le cadre de la cité (au lieu de vivre dans des habitats dispersés), — ils obéiront à un certain nombre de valeurs : *fides* (à l'égard de Rome — et d'autrui), *dignitas* (institutions, culture, manière de vivre), *pietas* (vis-à-vis des dieux). Mais aucun texte n'implique que cette « romanisation » constitue une quelconque volonté d'*uniformiser*, ils offrent même des indices du contraire (on cite des traits « étranges » — en tout cas, différents — des Gaulois, sans mettre en doute qu'ils soient... Romains), ce qui importe d'autant plus que nos sources sont proches du pouvoir.

On a conclu à l'ambiguïté du concept de « romanisation ». Il est néfaste s'il est utilisé pour jauger de prétendues « résistances » à une prétendue volonté d'« assimilation » : tel qu'on le manie parfois encore aujourd'hui, il reviendrait à conclure que jamais l'Italie du Sud ne fut romaine, ou encore que la Bretagne actuelle, ou le Dauphiné, ne sont pas français. Son seul intérêt est de nous amener à nous interroger sur les rythmes, les expressions et les moyens. Les rythmes : il est clair que les Trois Gaules, à la fin du 1^{er} siècle encore, ne sont pas perçues comme la Narbonnaise — et il faudra pousser l'analyse de cité en cité, de ville à campagne. Les expressions : dans l'adéquation aux valeurs, qu'est-ce qui prend un aspect quasi-impératif (les

institutions, le culte impérial, le système économique?... — où, quand, comment ?) et le contraire ? Les moyens : suffit-il de dire que tout est passé par les élites ?

Quelques recherches récentes et le plus souvent inédites ont été présentées pour rendre sensible « l'accélération » des découvertes survenue ces dernières années. Nous nous sommes limité au Midi de la France : deux séances ont été consacrées aux recherches sur les *oppida* et les établissements proto-historiques (notamment Martigues). Furent examinées ensuite les données livrées depuis cinq ans par les fouilles de Fréjus, de Lyon, de Vienne, de Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe. On a constaté que la bibliographie, fût-elle récente, était dépassée en beaucoup de points essentiels. De vives inquiétudes ont été exprimées sur cette « fuite en avant » des travaux archéologiques d'urgence qui ne s'accompagnent pas des études et des publications indispensables.

Enfin, trois séances de séminaires ont été consacrées aux problèmes de « paléo-environnement ». A titre introductif, l'importance des prélèvements et des analyses a été démontrée dans le cadre de deux opérations de fouilles : celle de la Cour Napoléon au Louvre (avec Y. de Kisch, P.-J. Trombetta, V. Krier, Ch. Leroyer, G. Patin et J. Pichon) et celle de Charavines (M. Colardelle), deux recherches qui ont intimement mêlé l'étude des structures et de leur superposition à celle de la géologie, des pollens, des macro-restes, de la faune, etc. La troisième séance fut consacrée (avec la collaboration de Fr. Poplin, sous-directeur au Museum, et la participation de Ph. Colmeau et de J. Pichon) à l'« archéozoologie », pour s'interroger sur ses buts, ses méthodes et présenter quelques résultats récents.

C. G.

PUBLICATIONS

- *Vaison-la-Romaine* (en collaboration avec Y. de Kisch), Vaison, 1984.
- *Un contrepoids de pressoir à huile à Entremont, Gallia*, 1984, 2, p. 219 sq.
- *Leçon inaugurale*, Collège de France, 1985.

Sous presse :

- *Les richesses non foncières dans l'Antiquité*, Aix, 1985 (communication).
- *Introduction et conclusion* au Colloque sur les architectures de terre, Paris, 1985.

RESPONSABILITÉS

Le professeur a exercé au cours de l'année 1984-1985 diverses responsabilités :

— Au Ministère de l'Education Nationale, il a été consultant, pour l'archéologie, auprès de la Mission Scientifique de la Direction des Enseignements Supérieurs et de la Recherche ; à ce titre, il a été membre des Groupes d'Etudes Techniques 8 et 9 pour les DEA ; de la commission 39 du C.N.R.S. ; du Comité Technique de l'Archéologie ; du Comité de Direction de l'A.T.P. « Archéologie Métropolitaine ».

— Au C.N.R.S., il a été membre du Comité de Direction du Centre de Recherches Archéologiques.

— Au Ministère de la Culture, il a été membre du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique et de sa Commission Permanente ; président du jury du concours des conservateurs des fouilles et antiquités ; membre de la Commission archéologique du Grand Louvre ; membre de la Commission scientifique de Vienne ; membre de la Commission des Sciences Sociales au Centre National des Lettres.

— Membre du Comité de rédaction des revues *Gallia*, *Nouvelles de l'Archéologie* et du Comité national des *Documents d'Archéologie Française*.

MISSIONS ET ACTIVITÉS

— Missions à Vienne, Lyon, Autun, Marseille, Aix-en-Provence, Tours.

— Séminaire à Lyon (archéologie urbaine en Rhône-Alpes).

— Soutenances de thèse à Aix-en-Provence (J. Prodhomme, M. Bats).

— Co-organisation, au Collège de France, d'une table ronde franco-italienne « Archéologie et projet urbain » (8-5-1985).

— Participation à divers colloques, dont :

- l'originalité des temples de Gaule et d'Afrique (Paris IV) : rapport introductif et présidence ;

- les villes augustéennes de Gaule (Autun) : rapport introductif et présidence.